
**Réunion de l'inter-commission « Emploi, qualification et revenus du travail » et
« Démographie et questions sociales » du 7 novembre 2013**

SYNTHÈSE

L'inter-commission s'est tenue sous la double présidence de Mme Bouygard, présidente de la commission « Démographie et questions sociales » et M. Sciberras, président de la commission « Emploi, qualification et revenus du travail ».

En début de séance, Mme Bouygard a présidé le débat concernant les quatre **projets d'enquêtes** présentés et prononcé un **avis favorable d'opportunité** à ces quatre projets, assorti parfois d'observations ou recommandations.

Les échanges autour du thème « **compétences des adultes et formation tout au long de la vie** » se sont déroulés ensuite sous la présidence de M. Sciberras.

Nicolas Jonas, de l'Insee, a présenté deux enquêtes d'évaluation des compétences des adultes menées par l'Insee, l'une, « Information et vie quotidienne » (IVQ) fin 2011 - début 2012, l'autre, « *Programme for the International assessment of adult competencies* » (PIAAC) fin 2012 pour le compte de l'OCDE (Organisation de Coopération et de développement économiques). Toutes deux avaient entre autres pour objectif d'évaluer les compétences à l'écrit (littéracie) et en calcul (numératie) des adultes, mais sous un angle sensiblement différent (un accent particulier étant mis sur le lien avec l'exclusion pour IVQ, sur la maîtrise des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour PIAAC) et des méthodes distinctes (un score multidimensionnel discret pour IVQ *versus* un score unidimensionnel continu pour PIAAC). Si la ventilation de la population des 16-65 ans par groupes de compétence diffère nettement selon les deux approches (PIAAC classant beaucoup plus de personnes en difficulté), les caractéristiques structurelles de ces groupes sont cependant proches et les principales conclusions apparaissent convergentes du point de vue socio-démographique.

La question se pose donc de conserver pour le futur deux enquêtes sur un thème aussi proche. Certains intervenants (dont la CGT) se sont déclarés davantage attachés à IVQ, tandis que d'autres ont marqué leur intérêt pour PIAAC, seule à même de permettre des comparaisons internationales (même si subsistent les difficultés inhérentes à cet exercice), d'autant que la qualité de cette deuxième édition 2012 s'est nettement améliorée par rapport à la première (grâce en partie aux apports de l'enquête française IVQ). Fabrice Lengart, directeur des statistiques démographiques et sociales à l'Insee, a jugé utile de se donner un délai de deux ans de réflexion, une fois menées à bien des analyses plus poussées, avant de dégager des perspectives d'avenir en la matière.

Patrick Pommier, de la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social) a ensuite exposé les caractéristiques et résultats de l'enquête Insee-Dares 2012 sur la formation des adultes, volet français de l'enquête européenne AES (*Adult education survey*). L'enquête européenne, qui porte sur les adultes de 25 à 64 ans (sans distinction de statut), repose sur une définition très extensive de la « formation tout au long de la vie » (à but professionnel ou pas, formelle diplômante ou non, et recense également par ailleurs les apprentissages informels). L'enquête française a été étendue aux jeunes de 18 à 24 ans et a collecté des données supplémentaires par rapport aux variables requises par le règlement européen. Les taux d'accès des adultes à la formation apparaissent en France parmi les plus élevés en Europe (Union des 27), et, ici comme ailleurs, nettement plus bas pour les chômeurs que pour les actifs occupés. Un nouveau règlement est en cours d'élaboration qui prévoirait probablement un rythme quadriennal pour AES et une nouvelle édition en 2016.

Puis Danielle Guillemot, du Cereq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications), a présenté les enquêtes CVTS (*Continuing Vocational Training Survey*) 2010 et DIFES (Dispositif d'Information sur la Formation Employeur Salarié) 2012 sur la formation des salariés. CVTS est une enquête européenne régie par un règlement et conduite auprès des entreprises, DIFES en est un complément français auprès d'un échantillon de leurs salariés. Les entreprises françaises sont parmi celles qui dépendent le plus en formation continue et les salariés français se forment souvent, surtout pour s'adapter aux futurs besoins de qualification et plus sous forme de cours et stages que dans les autres pays. Les taux

d'accès sont très différenciés selon la taille de l'entreprise ou la catégorie socioprofessionnelle du salarié, mais une politique proactive de formation au niveau de l'entreprise (implication des représentants du personnel, mise en place d'entretiens professionnels, diffusion d'information...) contribue à la fois à accroître ces taux et à réduire les écarts catégoriels. La France s'oppose à la proposition d'Eurostat de « modulariser » l'enquête CVTS dont la prochaine édition aurait lieu en 2016 sur l'année 2015. Le Cereq envisage aussi une « panélisation » de DIFES.

Enfin Marc-Antoine Estrade, de la DGEFP (Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social), discutant, a indiqué que le principe d'un compte personnel de formation individuel était au cœur de la négociation en cours avec les partenaires sociaux. Il a souligné l'intérêt du dispositif DIFES comme de l'enquête AES pour conduire des investigations sur le contexte et les motifs d'accès à une formation. Le principe de l'avantage réciproque salariés / entreprises supposé par la loi de 1971 ne va en effet pas de soi et il importe de maintenir une double approche auprès des deux protagonistes. De nombreuses interrogations n'en subsistent pas moins sur l'impact à moyen ou long terme d'une formation, même si quelques sources (ainsi de l'enquête Formation et qualification professionnelle FQP) peuvent en rendre compte au travers des trajectoires des individus. Il importe de garder à l'esprit que de nouvelles dispositions législatives, notamment quant aux obligations des entreprises, auraient des implications sur la source administrative (2483) et un changement de la définition légale de la formation des conséquences sur la comparaison entre la France et les autres pays. La régionalisation des politiques de formation et son renforcement potentiel dans l'acte III de la décentralisation incite aussi à creuser la question d'écart de résultats entre régions.

La finalité de la formation continue et ses performances ont de fait été questionnées au cours du débat. Mme Bouygard n'a pas manqué de souligner le contraste entre le rang enviable qu'occupe la France pour l'accès à la formation et les piètres places qu'elle obtient dans les classements internationaux selon PIACC. M. Sciberras s'est félicité de l'existence de questions européennes (dans l'enquête AES mais aussi dans l'enquête sur les forces de travail) indépendantes des diverses organisations juridiques et financières nationales et permettant de s'affranchir d'une définition administrative et fiscale plus restrictive en France que dans d'autres pays. Au cours de la discussion, les interrogations ont porté sur la valorisation des acquis de l'expérience (VAE), la distinction entre formation diplômante et qualifiante, les freins à l'accès de certaines catégories, l'impact sur le retour à l'emploi des chômeurs...

Dans son projet d'avis, la commission a souhaité que soient approfondis les liens entre les formations (initiale et continue) et les carrières en attachant une importance particulière au suivi des formations des demandeurs d'emploi et leurs effets en matière d'activité. Elle a demandé que l'évolution du dispositif statistique sur la formation tout au long de la vie permette d'assurer un suivi du compte personnel de formation et de son utilisation et d'éclairer les conséquences de sa mise en place. Elle a appelé à une meilleure compréhension des effets des modalités de l'offre de formation sur la demande et de leurs déclinaisons régionales.

Puis Mme Bouygard a présidé la discussion sur l'**examen et la finalisation des propositions d'avis de moyen terme** du Cnis sur les besoins prioritaires en matière de statistiques sur l'emploi, les qualifications et les revenus du travail, la démographie et les questions sociales pour la période 2014-2018.

Une compilation des amendements transmis au secrétariat général du Cnis figurait comme document préparatoire à la réunion. Des remarques et suggestions avaient été déposées par le Haut Conseil à la Famille, l'Union nationale des associations familiales, la CGT, l'Union sociale pour l'habitat, la Fondation Abbé Pierre, l'Union des entreprises et des salariés pour le logement, la Direction des statistiques démographiques et sociales de l'Insee, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du Ministère des affaires sociales et de la santé.

La présidente a proposé aux participants une ligne de conduite consistant à s'efforcer de rédiger des avis assez ramassés, clairs et percutants, tout en gardant trace des précisions et du contexte nécessaire à leur compréhension, sans recourir à des listes illustratives exagérément détaillées. Ces préconisations ont recueilli l'assentiment des personnes présentes. Les projets d'avis que la commission a pu finaliser pour l'essentiel dans les délais impartis reflètent donc, dans toute la mesure du possible, ce délicat équilibre.